50e Année - No 3599 - Le No 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 22 Octobre 1938.

# SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
*Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER*

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e
*et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) .....2,15
Réclames, (la ligne) .....1,50
Commerciales, (la ligne) .....1,50
*Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.*

## S'affirmer Alpins

L'heure est au devoir, un devoir impérieux dicté par la conscience au seul guide des intérêts et de l'avenir de nos Alpes et de la France.

L'heure n'est plus aux mesquines questions de partis, d'étiquettes, de personnes, de clocher, mais à l'affirmation d'un ferme vouloir de redressement. Il faut rejeter les politiciens qui ne sont que cela, surtout ceux hors de notre famille montagnarde, pour donner notre confiance à des nôtres qualifiés et remettre à leurs soins la cause du pays.

Pour les Basses-Alpes, pas d'hésitation possible, ceux qui hier les représentaient au Sénat, y siègeront demain. Nous devons les y renvoyer avec plus de reconnaissante autorité. C'est l'unanimité des suffrages que méritent à tous les titres, Pierre de Courtois et André Honnorat. Ne le point comprendre, s'égarer dans les circonstances actuelles dans le sot esprit partisan, devient une sorte de trahison, un crime de lèse-patrie.

Demain, l'angoissant demain, sera ce que nous le ferons, où le redressement énergique et sans délai, réclamé par le Président Daladier et avec lui, par tous les bons Français, ou la dégringolade de notre prestige de notre force avec les terribles conséquences.

La guerre a été évitée de justesse. il importe maintenant de gagner la paix, une paix solidement construite et qui s'étale dans un ciel de sérénité sur tous les peuples ; une paix dont les chauds rayons fassent du bien au cœur en tranquilisant l'esprit.

Nous venons de constater comment pour provoquer le désordre dans la révolution, ajouter la guerre civile à l'autre, de faux pacifistes poussaient aux massacres. Périssent des millions de Français disaient-ils pourvu que nous servions nos idées partisanes ; nous voulons sur la mort fonder le futur paradis terrestre, celui où de s'entre-dévorer deviendra le dogme idéologique.

Dès 1920, Lénine, l'idole embaumée de Léningrad proclamait : *Pour durer il nous faut la révolution mondiale*. Staline, l'ogre avaleur de tant de maréchaux, généraux et autres suspects ou gêneurs, ajoute : *Pour que la révolution éclate il nous faut la guerre mondiale.*

Vous comprenez pourquoi les sectateurs de ces vilains sires voulaient la guerre, se muaient en patriotes, pour convier à des hécatombes : il suffisait de livrer la France au désordre et de l'abolir ensuite.

Or, ceci relève de l'histoire, de la vilaine histoire politique, les membres de ces partis, soi-disant de gauche extrême, parce qu'en général des maladroits *in extremis*, ont en leur programme la suppression du Sénat. La Haute-Assemblée freine et assagit toujours, elle rectifie les erreurs et parle bon sens. Voilà, pour contrecarrer, le chambardement du grand soir et du rouge matin.

Avec leur habituelle inconséquence (la raison ne s'accommodant pas d'utopies) ces démolisseurs, ces négateurs du Sénat, posent des candidatures au Sénat. Aucun citoyen ne sera dupe de cette aberration, considérant que notre Haute-Assemblée comme l'a montré M. Caillaux a maintes fois sauvé la République et toujours bien servi la patrie.

M. Alcala Zamora, l'ancien président de la République espagnole ne cesse de répéter que si cette République avait eu, comme la nôtre, un Sénat, jamais on y aurait connu la guerre civile.

Fort bien, mais encore convient-il de maintenir au Palais du Luxembourg son rôle avec des sénateurs capables de le remplir. Nous possédons en Haute-Provence, j'entends dans les Basses-Alpes, deux de ces très avertis et très zélés représentants ; ceux que le Président Daladier saluait comme inamovibles de par le jugement de leurs compatriotes et leur gratitude en naturelle vertu des montagnards.

A ceux qui voudraient briser notre union, répondons par le célèbre refrain des quarante chanteurs : *Halte-là, les montagnards sont là !* et soyons un peu là, quand rentrent en jeu l'honneur, la fortune et le renom de nos Alpes, solidaires de la grande et noble mission de la France.

**Emile ROUX-PARASSAC.**

## Le parti radical fait appel à l'union

Le bureau du comité exécutif du parti radical vient de renouveler l'appel à l'union qu'il avait maintes fois lancé.

Il le renouvelle « à l'heure où le pays qui vient de faire la preuve de sa volonté de paix, doit se mettre en mesure de faire la preuve de sa force matérielle et morale pour assurer le maintien de cette paix ».

Le bureau précise que cette union ne peut se faire dans l'équivoque.

« Elle n'est pas possible, dit-il, avec tous ces hommes irresponsables qui, comme un ancien président du Conseil, ont été et demeurent en contact direct avec les gouvernements étrangers et qui ont essayé, par toutes les formes de la propagande, d'entraver les mesures de défense nationale au moment où des négociations difficiles étaient menées par le gouvernement pour la défense des seuls intérêts français».

La tâche des négociateurs a été et demeure, dans la même mesure, paralysée par ceux qui tendent de créer de l'agitation sociale, de dénaturer le sens de l'action gouvernementale et qui multiplient dans ce but, les injures les plus grossières, les outrages et les mensonges.

Faisant alors allusion aux deux votes hostiles émis au Parlement, par le groupe communiste, le bureau ajoute :

« Ainsi, simultanément sur le terrain de l'opinion et au Parlement, il s'est délibérément retiré de la formation politique dont il ne cesse de se réclamer.

∴

Le bureau du parti informe les Fédérations que la question de la réforme électorale sera rapportée et discutée au Congrès de Marseille dans le cadre de la politique générale.

## M. BLUM CONTRE LE GOUVERNEMENT

M. Léon Blum a écrit en tête du journal officiel du parti socialiste et avec cette autorité que lui confère sa situation de leader du parti socialiste un article qui consiste purement et simplement à interjeter appel des décisions prises par le parti radical, devant le tribunal du Front populaire et cela contre le gouvernement.

Nous disons bien contre le gouvernement car l'ordre du jour du parti radical ne dénonce la formation du Front populaire que parce que cette formation parait aux radicaux comme expressément contraire et on doit même ajouter : hostile à l'entreprise de restauration nationale, à l'œuvre de redressement immédiat de la situation économique et financière que le Gouvernement actuel veut poursuivre et mener à bien.

Contrairement en effet à ce que dit ou a l'intention de dire M. Léon Blum, il n'y a pas dans l'ordre du jour du parti radical exclusion d'un membre du Front populaire, il y a constatation du décès du Front populaire, donc dénonciation du Front populaire.

M. Léon Blum ne raisonne pas en parlant d'un fait patent, réel, fondé, vérifié par l'expérience. Il conduit tout son raisonnement en prenant comme prémisses une contre vérité.

Le leader socialiste pose en principe que les radicaux ont exclu du Front populaire ceux qui n'ont pas approuvé l'accord de Munich et qui se sont refusés à donner au gouvernement les pleins pouvoirs qu'il réclamait pour le salut national.

Ce n'est pas vrai.

Le parti radical a pris acte de la situation créée par l'attitude et les votes de ceux qui n'ont pas voulu s'associer à l'œuvre de redressement national, et s'étant ainsi prononcé, il n'a pas demandé que les délégués au comité de rassemblement populaire approuvassent ou désapprouvassent ses décisions : il a fait purement et simplement appel au jugement du pays.

Le jugement du pays ! Cela est clair et cela est net.

Le Front populaire a été rompu, il est mort ; il ne s'agit pas de demander aux membres d'un comité de rassemblement populaire qui, de ce fait n'existe plus, de le ressusciter.

Mais il s'agit d'inviter le pays à se prononcer.

Nous comprenons bien et il faudrait être un enfant pour ne pas le comprendre, que cet appel au pays M. Léon Blum le repousse avec horreur. C'est un calice qu'il ne peut approcher de ses lèvres.

Et c'est pourquoi il s'efforce de répandre cette opinion erronée qu'il y a, par une volonté unilatérale, exclusion d'une fraction du Front populaire et non pas rupture, décès et enterrement du Front populaire.

Son désir, son entreprise est par suite de reconstituer ce Front populaire, d'en ressouder les morceaux, de faire ou de faire faire le raccommodeur de faïence et de porcelaine.

Mais comment s'y prend-il ou comment compte-t-il y parvenir ?

Par la condamnation du gouvernement, de l'œuvre gouvernementale, de la politique gouvernementale.

En fait, et c'est là ce qui est terriblement grave pour nos institutions, il entend opposer au gouvernement légal derrière lequel s'est rangée la grande majorité des représentants élus du pays, un autre gouvernement, émanation des comités, des meetings et des vélodromes, dont il escompte bien qu'il désavouera, condamnera et même enterrera le gouvernement légal, le gouvernement constitutionnel et par là les institutions démocratiques elles-mêmes.

Cela ne peut pas être et cela ne sera pas.

Parce que les représentants de ce pays, à une incontestable majorité, se sont prononcés, dans un sursaut d'énergie nationale, pour défaire ce que le Front populaire a fait, pour reconstruire ce qu'il a détruit.

Parce que, agissant de la sorte, ils ont traduit, par delà toutes les médiocres combinaisons de comités, la volonté formelle de la nation.

Parce que la nation se prononcera pour les approuver.

Car il faut que la nation se prononce et se prononce sans retard.

L'œuvre de redressement national entreprise ne saurait être à la merci des raisonnements fallacieux.

Elle ne saurait même être menée à bien, sinon énergiquement commencée, si le pays n'était appelé à prendre immédiatement et décisivement position.

Un gouvernement ne peut agir, il ne peut même penser à agir s'il ne doute que son œuvre risque aussitôt d'être sapée dans ses fondements.

Les fondements doivent être immédiatement assurés.

Ils ne le seront que par l'appel au pays, par la constitution d'une majorité républicaine et nationale qui se formera sur les principes qu'il a énergiquement posés.

Pour agir, il faut avoir un point d'appui solide.

Ce point d'appui c'est une majorité parlementaire à l'image de la volonté nationale.

Cette majorité, seules la donneront des élections générales, conséquence d'une dissolution immédiate.

(de *L'Ere Nouvelle*).

## Chronique Électorale

A la veille du renouvellement d'un tiers du Sénat, au milieu des bruits contradictoires qui ont circulé cette semaine à Sisteron, où nous avons souvent l'esprit inventif, il est bon de rappeler qu'à ce jour il y a seulement quatre candidats à la Haute Assemblée. Ce sont : MM. André Honnorat et Pierre de Courtois, sénateurs sortants ; Baron et Gardiol députés.

D'autres noms ont été mis en avant, notamment celui de M. Tartanson père, président de la Chambre d'Agriculture ; de même qu'on a annoncé *pro domo* le retrait de la candidature de M. Baron. De ces racontars il ne faut tenir aucun compte. Au moment où nous écrivons aucune candidature nouvelle n'a surgie, pas plus que le retrait de M. Baron est vrai. Rien n'est changé dans l'ordre des candidats que nous publions en tête.

Si une intervention nouvelle venait à se produire, ce ne peut-être qu'au deuxième ou troisième tour devant l'incertitude des résultats du vote ne donnant aucune majorité à l'un des quatre candidats.

Mais cette nouvelle candidature que nous appellerons le candidat de la dernière heure, pour avoir quelque chance de succès devra avoir, au préalable, posé des jalons discrets et être d'une notoriété connue. Est-ce le cas ? Des exemples de ce genre ce sont déjà produits en période électorale. Il est vrai qu'en cette période il faut s'attendre à tout même au pire.

∴

Donc, demain dimanche notre chef-lieu connaitra une fois de plus une animation politique. Cette manifestation électorale amènera dans Digne une foule d'électeurs sénatoriaux qui voteront surement pour leur préférence et par reconnaissance de services reçus de la part des députés et sénateurs.

Dans ces conditions les délégués oublieront leurs électeurs locaux et le mandat électif que ceux-ci leur ont donné. Ces délégués voteront pour le candidat de leur choix, sans se soucier du reste, ce qui fait que si le choix est mauvais la majorité des électeurs qui n'auraient pas voté subiront un représentant au Sénat qui ne sera pas de leur choix.

Voilà les conséquences du suffrage restreint. Il serait plus normal que les élections au Sénat se fassent « coram populo » comme les législatives. Ce serait plus rationnel car enfin pourquoi des électeurs de première et deuxième zone ? Etant entendu que bien souvent ceux de la première ne valent pas ceux de la seconde.

∴

Nous voilà donc aux élections sénatoriales. Les nouveaux élus le seront pour 9 ans. Aussi cette semaine a vu l'éclosion des professions de foi des candidats, des journaux occasionnels ont paru, chantant les louanges des uns, dénigrant les autres, au moment même ou toute la presse prêche l'Union de tous les français devant le danger extérieur et intérieur. Tout le monde sait bien qu'il nous faut actuellement un sursaut d'énergie nationale, une grande volonté pour remettre les choses en place et les faux prophètes hors la loi du bon sens.

C'est imprégné de cette maxime que nous voudrions que demain dimanche les électeurs de France renvoient les utopistes à leurs utopies et ceux qui ne craignent pas de déclarer par voix de presse ou d'affiche que Daladier a trahi la France, alors qu'il nous a sauvé d'une guerre certaine qui aurait fait 1.500.000 morts et plus encore.

Voter pour les partisans de Daladier, c'est voter pour une France nouvelle, pour l'ordre, la liberté, le travail et la Paix.

© VILLE DE SISTERON

# Chronique Sportive

LE STADE MUNICIPAL

Rarement il nous a été offert d'assister à une aussi agréable journée sportive à Sisteron.

Les sons d'harmonie que déversait la musique locale « Les Touristes des Alpes » se mélangeaient avec le sifflet de l'arbitre de foot-ball et le choc des boules. Le tout formait, si l'on peut dire, un accord parfait.

C'est ainsi que Dimanche dernier les sportifs et les musiciens Sisteronnais se donnaient rendez-vous sur le terrain (!) des sports.

Si le tout était agréable à voir et à entendre, le lieu de ces manifestations n'était pas des plus flatteurs. Nous savons très bien que la Municipalité Sisteronnaise fait ce qu'elle peut en matière sportive afin d'améliorer le soi-disant Stade Municipal. Mais enfin ! ! depuis des années et des années que ce parc des sports doit être terminé. Quand verrons-nous l'inauguration ?

Alors que dans les villes environnantes se dressent de vrais stades, Sisteron, lui, ne possède qu'un médiocre terrain de foot-ball et deux boulodromes presque particuliers. Et dans tout celà, l'esthétique de ce centre de la ville, n'offre rien de beau à voir.

La jeunesse d'aujourd'hui, aussi bien masculine que féminine, va à grands pas vers le sport. Qu'on lui donne la possibilité de se distraire au moins le jour de repos hebdomadaire, en plein air. Pour cela, il faut un terrain de Sports. A Sisteron il est trouvé. Peu de ville possède un terrain si bien placé. Mais qu'on le finisse.

Il suffit pour celà que la Municipalité fasse pression sur nos hauts représentants parlementaires, afin qu'à leur tour ils interviennent énergiquement auprès du ministre compétent, pour le plus grand profit de la jeunesse Sisteronnaise et des environs.

Plus de promesses ! des actes !

∴

Sisteron-Vélo (2) bat
Union Sportive Château-Arnoux (1)
par 4 buts à 3.

En lever de rideau de cette journée sportive, la deuxième équipe du Sisteron-Vélo rencontre en un match amical l'équipe première de Château-Arnoux. Nos jeunes font une jolie partie. Ils mettent tout leur savoir faire et c'est ainsi qu'on a vu les quelques débutants faire de réels progrès. La victoire leur revient en battant Château-Arnoux par 4 à 3.

∴

Sisteron-Vélo (1)
bat Union Sportive Dignoise (1)
par 5 buts à 2

C'est devant un nombreux public de sportifs que se déroule le match de foot-ball opposant la première locale à l'Union Sportive Dignoise. A Sisteron il faut noter la rentrée de Blanc, à l'arrière et de A. Richaud comme demi-centre.

Sisteron-Vélo s'est assuré le gain du match. Beaucoup plus vite sur le ballon que ses adversaires mais par contre, beaucoup moins précis sur les passes.

Le score de 5 buts à 2 reflète à peu près la partie, marquant une nette supériorité des locaux. Toutefois Digne doit à son gardien de but qui fit une partie remarquable que la marque ne soit plus lourde.

L'équipe Sisteronnaise dans l'ensemble peut et doit se défendre dans le championnat qui va suivre. La ligne médiane, son travail est surtout d'alimenter en balles la ligne d'avants. Quant aux attaques elles sont bien menées mais très peu de chooteurs. Il faut essayer d'envoyer le ballon de loin. Il faut surtout éviter de dribbler dans les buts. La défense se tira avec honneur de sa lourde tâche.

En résumé, bonne journée pour le foot-ball Sisteronnais.

∴

Demain Dimanche, la première et deuxième équipe du Club Athlétique Dignois foulera le Stade Municipal. Ce sera une partie amicale de foot-ball opposant Dignois et les équipes correspondantes du Sisteron-Vélo.

Les Sportifs Sisteronnais, qui de plus en plus viennent assister en grand nombre prouvent par leur présence leur sympathie au Sisteron-Vélo verront évoluer une équipe qui promet d'être une formation des plus redoutables dans les Basses-Alpes par suite dans la ligne d'avants, d'un avant-centre remarquable.

Nous ne pouvons donc qu'encourager jeunes et vieux sportifs à assister à ce match.

COUPE BAS-ALPINE

Il vient d'être créé dans les Basses-Alpes un championnat de foot-ball, dénommé Coupe Bas-Alpine, ayant une commission composée de MM. Babillot, Préfet des Basses-Alpes ; Abelly, président de la Ligue du Sud-Est ; Crouzet, président du District de Provence ; Docteur Jouve, de Digne, ainsi que de nombreuses personnalités sportives bas-alpines.

Cette coupe est ouverte à tous les clubs bas-alpins régulièrement affiliés à la F.F.F.A..

La finale se disputera à Valensole quelles que soient les équipes finalistes. Le vainqueur de la finale recevra une Coupe d'une valeur de mille francs. Cette Coupe deviendra la propriété définitive du club finaliste gagnant. Le club perdant de la finale aura droit à une Coupe d'une valeur de cinq cents francs qui sera aussi sa propriété définitive.

Les clubs seront divisés en 2 poules, c'est-à-dire Poule A et Poule B. Voilà en quelques lignes ce que sera la Coupe Bas-Alpine.

Nous donnons ci-dessous le partage des clubs, ainsi que le calendrier.

Poule A

C.O.Q.S. Valensole; S.C. Riézois; U. S. Gréoux ; U. S. Sainte-Tulle ; Provençale Manosque ; E. S. Vinon.

Poule B

U. S. Dignoise ; Oraison-Sports ; R. C. Forcalquier ; C. A. Dignois ; Sisteron-Vélo ; S. S. Saint-Auban.

Dates et ordre des rencontres :

Poule A

Aller, 23 Octobre, U. S. Gréoux-U. S. Sainte-Tulle, retour 15 janvier; aller, 23 Octobre, Provençale Manosque-E. S. Vinon, retour 15 Janvier; aller, 6 Novembre, C. O. Q. S. Valensole-S. C. Riézois, retour 22 janvier ; aller 20 Novembre, S. C. Riez-U. S. Gréoux, retour 12 février ; aller, 20 Novembre, Sainte-Tulle-Manosque, retour 12 février ; aller 20 novembre, Vinon-Valensole, retour 12 février ; aller 4 décembre, Valensole-Gréoux, retour 19 mars ; aller 4 décembre, Manosque-Riez, retour 19 mars ; aller 4 décebre, Vinon-Sainte-Tulle, retour 19 mars ; aller, 18 décembre, Sainte-Tulle-Valensole, retour 2 avril ; aller 18 décembre, Gréoux-Manosque, retour 2 avril ; aller 18 décembre Riez-Vinon, retour 2 avril; aller 25 décembre Manosque-Valensole, retour 16 avril ; aller, 25 décembre, Riez-Sainte-Tulle, retour 16 avril.

Poule B

Aller, 30 octobre, U. S. Digne-Oraison, retour 29 janvier ; aller, 6 novembre, Forcalquier-C. A. Digne, retour 29 janvier ; aller, 6 novembre, Sisteron-Saint-Auban, retour 29 janvier ; aller 20 novembre, Oraison-Forcalquier, retour 19 janvier ; aller 20 novembre C. A. Digne-Sisteron retour 19 février ; aller 20 novembre, Saint-Auban-U.S. Digne, retour 19 février ; aller, 4 decembre Oraison-C. A. Digne, retour 19 mars ; aller 4 décembre, U. S. Digne-Sisteron, retour 19 mars ; aller 4 décembre, Forcalquier-Saint-Auban, retour 19 mars ; aller 25 décembre, C. A. Digne-Saint-Auban, retour 2 avril ; aller 25 décembre, Forcalquier-U. S. Digne, retour 2 avril ; aller 25 décembre, Sisteron-Oraison, retour 2 avril ; aller, 8 janvier, U. S. Digne-C. A. Digne, retour 16 avril ; aller 8 janvier, Saint-Auban-Oraison, retour 16 Avril ; aller 8 janvier, Forcalquier-Sisteron, retour 16 avril.

Le premier de chaque groupe disputera la finale qui aura lieu courant Mai 1939.


## avis de chasse

La Chasse est formellement interdite dans la Commune de SAINT-SYMPHORIEN.

CABINET DENTAIRE

**A. SILVY**

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

*Cabinet ouvert tous les jours*

ON CHERCHE A LOUER

**Appartement**

3 pièces propres, centre SISTERON 1er et 2e étage.

Ecrire au Bureau du Journal.


# Chronique Locale et Régionale

## SISTERON

**Les Elections Sénatoriales.** — La Préfecture communique :

Les Délégués des communes du Département des Basses-Alpes et les électeurs de droit, appelés à participer à l'élection Sénatoriale du 23 Octobre 1938, sont informés que les opérations de vote auront lieu, comme d'habitude, au Palais de Justice de Digne.

Les heures des scrutins sont fixées comme suit :

1er tour à 8 heures ;
2e tour (s'il y a lieu) à 14 heures;
3e tour (s'il y a lieu) à 18 heures.

**La Fête du Souvenir.** — Comme chaque année à l'occasion de la fête de la Toussaint, l'Amicale des Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de la guerre se rendra au cimetière déposer une gerbe de fleurs à la mémoire de leurs camarades morts pour la France.

Nous invitons les adhérents à l'Amicale et tous ceux qui voudront se joindre à eux, à se grouper sur la Place du Monument d'où le cortège partira à 14 heures précises.

Le présent avis tient lieu de convocation.

Le Président.

**Pharmacie de Garde.** — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

**BAL.** — Habituellement la saison d'hiver s'annonce par l'ouverture de celle des Bals. C'est ce qu'a pensé de faire l'orchestre « Mélodia-Jazz » qui donne demain soir à la salle de l'ELDO, un grand Bal avec un brillant orchestre et un répertoire choisi.

**Nécrologie.** — Cette semaine ont eu lieu les obsèques de M. Firmin Bérard, descendant d'une vieille famille Sisteronnaise, banquiers de père en fils et ancien musicien à notre société musicale, décédé à l'âge de 68 ans.

Le deuil était conduit par M. Maurice Bérard et Madame Beaudoin, née Bérard, enfants du défunt.

Nous adressons à la famille Bérard toutes nos condoléances.

**Contrôle des Allocations Familiales.** — Le décret du 2 Septembre 1938 fixe les pouvoirs de police des contrôleurs agricoles en Allocations Familiales. Ces contrôleurs agricoles seront désignés par arrêté Ministériel ; leurs pouvoirs seront étendus sur des circonscriptions régionales.

Ces contrôleurs agricoles ont accès dans toutes les exploitations et établissements agricoles ainsi qu'auprès des Caisses Agricoles de Compensation.

Les agriculteurs qui ne pourraient prouver leur affiliation à une Caisse seornt rapidement dévoilés et passibles de procès-verbaux. Le contrôle à l'intérieur des Caisses dévoilera immédiatement les défauts de déclaration trimestrielle ou les retards dans les paiements des cotisations.

Evitez-vous donc des ennuis en vous renseignant immédiatement auprès de l'Union des Syndicats Agricoles des « Alpes et Provence » 15, Rue Edmond Rostand, Marseille, qui documente gratuitement sur toutes questions professionnelles agricoles.

**Fédération des Syndicats Patronaux et Producteurs** des Basses-Alpes. — 1°) Nous informons les divers Syndicats Patronaux du Département, que nous tenons à la disposition de leurs adhérents des fascicules concernant le statut professionnel des Voyageurs et Représentants Professionnels (V.R.P.) Loi du 16 Juillet 1937.

Nous vous serions reconnaissants d'aviser ceux que la chose intéresse soit de nous les faire connaître pour que nous puissions utilement les informer.

2°) A cette occasion nous vous rappelons que le secrétariat de la Fédération est au service des divers syndicats en ce qui concerne le travail matériel de secrétariat : convocations, rentrée des cotisations, etc.

Il nous est possible d'effectuer rationnellement, grâce à la centralisation des renseignements, le travail de Messieurs les Secrétaires de Syndicats qui voudront bien se décharger sur nous.


## à vendre

Automobile Simca Cinq, type luxe.
S'adresser au Bureau du Journal.


**Concours.** — Le registre d'inscription sera irrévocablement clos le 29 Octobre courant pour le concours de stagiaire des Contributions Indirectes qui doit avoir lieu les 13 et 14 Février 1939.

Pour tous renseignements, formation de dossiers, les candidats des départements de Vaucluse et des Basses-Alpes devront s'adresser au Directeur des Contributions Indirectes à Avignon, 8, rue de Mons.

**Avis de Concours.** — Un concours pour l'admission à dix emplois de rédacteur à l'Administration centrale du Ministère du Commerce aura lieu le 7 Décembre 1938.

Le registre d'inscription sera clos le 20 Novembre 1938.

Age maxima : 30 ans au 1er Janvier 1938. Cette limite est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite ;

40 ans pour les réformés n° 1 ou retraités par suite d'infirmités résultant de blessures reçues ou de maladies contractées devant l'ennemi.

Diplôme exigé : une licence (droit, lettres ou sciences) est exigée et peut être remplacée par un diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, d'une Ecole Supérieure de Commerce reconnue par l'Etat, de l'Ecole Libre des Sciences politiques ou des grandes Ecoles Nationales.

Traitement actuel : de 14.000 à 30.000 francs, il faut ajouter au traitement l'indemnité de résidence : 2.700 francs et une indemnité spéciale temporaire qui varie de 2.220 à 1.260 francs.

Pour renseignements complets sur les conditions du concours et la situation administrative, s'adresser à la Direction de l'Administration Générale (101, rue de Grenelle, Paris 7e).


## à vendre

Pour cause de décès

Fonds de carrosserie automobile, charronage, outillage mécanique. Emplacement spacieux pouvant aussi servir à Menuisier-Ebéniste ou serrurier. Belle clientèle.

S'adresser à Madame ROUGON, Rue de la Lune, DIGNE (B.-Alpes).


**AVIS.** — Le Préfet des Basses-Alpes porte à la connaissance des Organisations Professionnelles intéressées qu'une enquête est actuellement ouverte dans le Département, en vue de la création d'une Chambre des Métiers dans les Basses-Alpes.

Un avis paru au *Journal Officiel* du 9 Octobre courant, invite les organisations Professionnelles d'artisans, y compris les organisations représentant les petites industries de l'alimentation : boulangers, charcutiers, bouchers, pâtissiers, etc... à donner leur avis sur la création projetée à Monsieur le Préfet, avant le 15 Novembre 1938.

Avant de transmettre leurs observations, les organisations ci-dessus énumérées, pourront s'adresser utilement au Directeur de l'Office Départemental de la Main-d'œuvre, place de l'Evêché, à Digne, pour tous renseignements concernant le siège de la future Chambre des Métiers, sa circonscription, la répartition des Métiers en catégories, et le nombre des représentants Artisans-Maîtres et des représentants Artisans-Compagnons de chaque catégorie.

# dernière heure

Au moment de mettre sous presse nous recevons une profession de foi et un bulletin de vote au nom de Joseph Turcan, ancien adjoint au Maire de Sisteron, que l'on nous disait s'être retiré de la politique.

M. Joseph Turcan est candidat aux élections sénatoriales de demain, son programme est court et neutre, il ne promet rien et n'aura ainsi rien à tenir. Il peut convenir aux électeurs libres et indépendants comme lui.

Et de cinq candidats.

A quand le sixième.

SAINT-AUBAN-sur-DURANCE

La nouvelle organisation des examens de Préparation Militaire prévoit que les jeunes gens titulaires du Brevet Sportif Populaire sont exemptés des épreuves Physiques au moment des examens du Brevet de Préparation Militaire Elémentaire.

Les jeunes gens des environs sont informés qu'une session du B.S.P. aura lieu à St-Auban le 27 Octobre.

Adresser les demandes d'inscription à M. Duvierre, Instituteur à Saint-Auban.


**L'Almanach Mathieu de la Drome**

**est en vente à la Librairie Lieutier.**

ON DEMANDE

**une bonne**

S'adresser au Collège.

**Les Carnets de Bord**

sont en vente à
l'Imprimerie - Librairie
M. PASCAL - LIEUTIER
25, Rue Droite, SISTERON, Tél. 1.48


Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON

# VENTE

## de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me BUES, notaire à SISTERON, le premier Octobre mil neuf cent trente huit, enregistré le six du même mois, folio 79 case 463, Monsieur Emile Louis CIMAMONTI, Cordonnier et Madame Marguerite Yvonne Baptistine DONZION, sans profession, son épouse, demeurant le mari à SOPRANO et la femme à SISTERON, ont vendu à Monsieur Aimé Albert SABATIER, Ajusteur-Mécanicien et à Madame Rose Aimée Lucie LIEUTIER, sans profession, son épouse, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER, le fonds de Commerce de Vente et Réparations de Chaussures, dénommé

**Chaussures Simon**

exploité à SISTERON, Rue Droite numéro 47, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail des locaux où ledit fonds s'exploite, le matériel, les objets mobiliers servant à son exploitation et les marchandises en magasin.

La présente vente a été publiée dans le Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce du douze Octobre mil neuf cent trente huit.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues à l'étude de Me BUES, Notaire.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal à la date du huit Octobre mil neuf cent trente huit.

*Pour Deuxième Insertion,*

*G. BUES.*

REMERCIEMENTS

Monsieur Auguste DELOUPY ;
Mademoiselle Alice DELOUPY ;
Madame CHAIX Angèle, née DELOUPY ;
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de Madame

**Françoise CATHALA**
*Veuve DELOUPY*

leur mère et belle-mère, adressent à leurs parents, amis et connaissances l'expression de leur vive gratitude et leurs très sincères remerciements.

© VILLE DE SISTERON

# Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

SOCIETE ANONYME
Capital actuel : 175.000.000 de francs
*Siège Social* :
**16, Boulevard des Italiens — PARIS**
R. C. Seine 251.988 B

I

Suivant délibération en date du 15 Juin 1938, dont extrait certifié conforme au procès-verbal est demeuré joint au brevet d'une délégation de pouvoirs lui-même annexé à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé, le Conseil d'Administration de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, autorisé à cet effet par l'article 7 des statuts, a décidé de porter le capital social de 140.000.000 de francs à 175.000.000 de francs, par l'émission de 70.000 actions nouvelles de 500 francs nominal chacune, à souscrire en numéraire au taux de 535 francs par action (soit 500 francs pour le capital nominal et 35 francs à titre de primes).

Il a été notamment stipulé :

Que ces 70.000 actions nouvelles auraient droit à la moitié du dividende afférent à l'exercice commencé le 1er janvier 1938 ; que sitôt après la mise en paiement de ce dividende, elles seraient entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiraient des mêmes droits et supporteraient les mêmes charges ;

Que la souscription desdites actions nouvelles serait exclusivement réservée aux propriétaires d'actions anciennes, ou leurs cessionnaires, qui pourraient souscrire :

à titre irréductible, à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes ;

à titre réductible, pour l'attribution des actions qui n'auraient pas été absorbées par l'exercice du droit à titre irréductible, cette attribution devant se faire au prorata du nombre d'actions anciennes possédées sans qu'il puisse en résulter de fractionnement d'actions ;

Que la libération devrait être effectuée :

pour les actions souscrites à titre irréductibles, à raison de 535 francs à la souscription (soit l'intégralité du nominal et de la prime) ;

et pour les actions souscrites à titre réductible à raison de 35 francs à la souscription et le solde, soit 500 francs, dans les 8 jours de l'avis de répartition.

La date d'ouverture de la souscription a été fixée au 20 juin 1938 et la date de clôture au 13 juillet 1938.

II

Suivant acte reçu par Me Dufour, notaire à Paris, le 1er septembre 1938, le délégué (par procès-verbal notarié) du Conseil d'administration de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, a déclaré :

Que les 70.000 actions nouvelles de 500 francs de capital nominal chacune, émises contre espèces, au taux de 535 francs, soit avec une prime de 35 francs par action, et représentant l'augmentation de capital de 35.000.000 de francs décidée suivant délibération du 15 juin 1938, par le Conseil d'administration statutairement autorisé à cet effet, avaient été entièrement souscrites.

Et que chacun des souscripteurs s'était libéré pour chaque action par lui souscrite, d'une somme de 535 francs, représentant l'intégralité du capital et de la prime, en sorte que le total des versements s'élevait à la somme de 37.450.000 francs.

La liste des souscripteurs, contenant l'état des versements effectués, est annexé audit acte.

III

Et, suivant délibération en date du 28 septembre 1938, dont copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée aux minutes de Me Dufour, notaire à Paris, le 19 octobre 1938.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite Société a adopté notamment la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après vérification, reconnait sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement faite suivant acte reçu par Me Dufour, notaire à Paris, le 1er septembre 1938, concernant les 70.000 actions nouvelles de 500 francs nominal chacune représentant l'augmentation du capital social de 140 à 175 millions de francs décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 15 juin 1938, en vertu de l'autorisation qui lui est conférée par l'article 7 des statuts.

Par suite, le capital de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est définitivement porté à 175 millions de francs et, en conséquence, l'article 6 et le 2e alinéa de l'article 7 des statuts seront désormais rédigés comme suit .

« ARTICLE 6 (*nouvelle rédaction*) :

« Le capital social est fixé à 175 « millions de francs et divisé en « 350.000 actions de 500 francs chacune dont 80.000 attribuées en rémunération des apports visés aux « paragraphes 2, 3, 4 et 5 de l'article 16 et 270.000 souscrites et « stipulées payables en numéraire.

« ARTICLE 7 :

« . . . . . .

(*Le 2e alinéa de cet article est ainsi modifié*) :

« Toutefois le Conseil d'administration est statutairement autorisé « à augmenter le capital social de « 65 millions de francs, en une ou « plusieurs fois, par la création d'actions nouvelles à émettre contre « espèces et ce, sur simples décisions « dudit Conseil qui détermineront « l'importance de l'augmentation ou « des augmentations successives dans « la limite sus-indiquée, les époques, « les taux, les conditions, et les modalités de chaque émission, sous « réserve de l'accomplissement des « formalités de vérification par l'Assemblée générale, conformément à « la loi. »

. . . . . .

Deux expéditions de chacun des actes et délibérations sus-énoncés et deux exemplaires certifiés de la liste des souscripteurs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, le 18 Octobre 1938.

Pour extrait et mention :
DUFOUR, Notaire.


à l'Imprimerie - Papeterie - Librairie

**M. Pascal-Lieutier**

25, rue Droite, SISTERON - Téléphone 1.48

les élèves trouveront pour leur rentrée de classe

TOUS les livres
TOUS les cahiers (papier anglais)
TOUS les cartables, trousses, serviettes
TOUS les papiers, toutes les encres
TOUS les articles de dessin



## Une Bonne Action

C'est de faire connaitre la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement.
Prix de la boite 6 fr. 15 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.



**HERNIE**

**JE SUIS GUERI.** — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne, sans souffrances ni interruption de travail,** les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**
Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

FORCALQUIER — 31 Octobre, Hôtel des Voyageurs ;
DIGNE — Samedi 5 Novembre, Hôtel Boyer-Mistre ;
SISTERON — Lundi 7 Novembre, Modern' Hôtel des Acacias.
**— CHUTES MATRICES et tous Organes, Varices, Orthopédie — GLASER, 44 Bd Sébastopol, PARIS**

Le "bon marché" en radio a un autre nom : celui de camelote. Tout est cameloté dans les postes à bas prix qu'on vous propose. Pour en avoir "pour son argent", il faut faire confiance à une grande marque et s'adresser à un fournisseur sérieux, capable de vous assurer un "service" impeccable. ● A votre disposition pour une démonstration d'un des nouveaux Philips "Trois Etoiles".

**INTERLUDE** - *Superhétérodyne à 6 lampes multiples doté de la nouvelle technique ondes courtes Philips. Réglage automatique par radio-clavier à 8 touches. Montage à contre-réaction extrêmement musical.*

*Votre poste n'est pas 100 0/0 moderne si ce n'est pas un* **PHILIPS**

**C. Fiastre & M. Scala**

DISTRIBUTEURS OFFICIELS « PHILIPS » STATION SERVICE
**6, Rue de Provence — SISTERON**
Téléphones 101 et 3 — R. C. Digne 997


## CASINO-CINEMA

**Cette semaine :**

Actualités FOX-MOVIETONE
Chamberlain — Daladier — Hitler — Mussolini
L'ACCORD DE MUNICH

### L'ESCADRILLE DU DIABLE

Film magnifique dédié aux pilotes d'essai.

## VARIETES-CINEMA

**Cette semaine :**

LE FILM AUX 4 GRANDES VEDETTES

Gai, Spirituel, d'un entrain peu ordinaire, c'est du rire à jet continu.

En première partie :

### ÉCHEC AU PRINCE

ECLAIR-JOURNAL

Suite des entretiens des gouvernants des 4 puissances ; Entrevue Chamberlain-Hitler. — Mobilisation — Manifestations diverses.

© VILLE DE SISTERON

## Banque Nationale
### pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 140.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

### Succursale à GAP
**12, Rue Carnot**
Tél. 0.15 et 197

### Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE



## 99 FEMMES sur 100

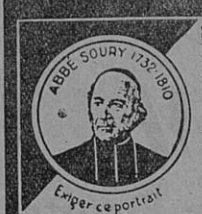


Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux malaises et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

## JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

dès qu'elles éprouvent le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque.

Elle leur évitera une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les *Maladies intérieures de la Femme*, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du *Retour d'Age*, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la *Circulation* : Congestions, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M. 11

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux **2.000.000 gagnants** de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage **d'une seule tranche** de la

## LOTERIE NATIONALE
*Tentez donc votre chance!*



Vous trouverez à l'

## IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE
## M. Pascal-Lieutier

25, Rue Droite — SISTERON - Tél. 1.48

Tous les Imprimés
Tous les Timbres en Caoutchouc
Tous les Livres
Toutes les Fournitures Scolaires



*Pour vendre ou acheter*

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC.

S'adresser en confiance à

l'AGENCE GENERALE des ALPES
**R. GIRARD**
59, Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

## NOUVELLE ENCRE
J. GARDOT, DIJON.

ENCRES
COLLES
CIRES

la Meilleure des Encres

En vente à la Librairie LIEUTIER



## Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

### BUREAU DE SISTERON
Jours de Marchés et Foires

*Toutes opérations de Banque et de Bourse*
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. SEINE 64.462



## Service Régulier
## Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Sisteron | (*Départ*) | 7 h 15 | Nice | (*Départ*) | 12 h |
| Digne | | 8 h | Antibes | | 12 h 30 |
| Saint-André | | 9 h | Cannes | | 13 h |
| Castellane | | 9 h 30 | Grasse | | 13 h 30 |
| Saint-Vallier | | 11 h 15 | Saint-Vallier | | 13 h 45 |
| Grasse | | 11 h 30 | Castellane | | 15 h 30 |
| Cannes | | 12 h | Saint-André | | 16 h |
| Antibes | | 12 h 15 | Digne | | 17 h 15 |
| Nice | (*Arrivée*) | 12 h 45 | Sisteron | (*Arrivée*) | 18 h |

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.



**SYPHILIS** Guérison assurée par le **TREPARGYL** seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : **39f.60**. Le traitement complet : **118** fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

**REGLES** douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le **LYROL**, seule méthode interne et vaginale. La boîte : **39f.60**. Cure compl. **118** fr. *Toutes Phies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

**IMPUISSANCE** guérie à tout âge et sans danger par **UGYL**. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon **39f.60**. Le trait. complet **118** fr. *Toutes Phies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

**BLENNORRAGIE** Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par **UGÉOL**, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : **39f.60**. Le traitement complet : **118** fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS



VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.



*Pour le prochain tirage de la*

## LOTERIE NATIONALE
*prenez votre chance!*



## Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.

en vente à la Librairie Lieutier.



## Service Régulier par Autocars
SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station : *Café du Commerce, Télép.* 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86

| | | |
|---|---|---|
| Sisteron (départ) | 6 h. 45 | 13 h. 00 |
| Peipin (gare) | 6 h. 53 | 13 h. 08 |
| Volonne | 7 h. 03 | 13 h. 18 |
| Château-Arnoux | 7 h. 08 | 13 h. 22 |
| Malijai | 7 h. 20 | 13 h. 35 |
| Les Grillons-M. | 7 h. 30 | 13 h. 45 |
| Digne (arrivée) | 7 h. 45 | 14 h. 00 |
| Digne (départ) | 9 h. 00 | 17 h. 00 |
| Les Grillons-M. | 9 h. 15 | 17 h. 15 |
| Malijai | 9 h. 25 | 17 h. 25 |
| Château-Arnoux | 9 h. 37 | 17 h. 37 |
| Volonne | 9 h. 42 | 17 h. 42 |
| Peipin (gare) | 9 h. 52 | 17 h. 52 |
| Sisteron (arrivée) | 10 h. 00 | 18 h. 0o |

Le départ de Sisteron de 6 h. 45 assure la correspondance à Malijai, avec le car pour Avignon par Cavaillon.



Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

## Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.



Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par

## L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS (Réponses à nos lecteurs) vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de

## L'AGRICULTURE NOUVELLE
un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
18, rue d'Enghien, PARIS

*En vente partout :*
LE NUMERO : 60 CENTIMES

Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres



## COMMERÇANTS INDUSTRIELS

pour remédier à la crise faites de la publicité dans

## SISTERON-JOURNAL



## Sisteron - Journal
*est en vente*

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;

à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —



Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 8 Août 1935.

Renseignements : F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice. L'été aux Mées et à Riez.


L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire :

© VILLE DE SISTERON